DEPARTEMENT DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS MUNICIPALES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER2023

Aujourd'hui, à 18 H 15 le Conseil Municipal de Cappelle la Grande (29 membres en exercice), convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.
Nombre de conseillers : présents : 28 ; absents : 0 ; excusés représentés : 1 ;
Soit 29 votants.

Etaient présents :
M. Julien GOKEL, Maire.
Sophie AGNERAY, Bernard CAIGNIEZ, Paulette WEIZMANN, Stéphane GOKEL, Sylvie BOUSSEMAERE, Jackie DESOUTTER, Valérie FERYN, Régis SCHILLEWAERT, Adjointes et Adjoints municipaux,
Dominique BULTE, Patrick DERYCKE, Martine DENECKER, Brigitte CASSIFOUR, Bernard DEHEUNYNCK, Evelyne LEROY, Martine LAVOGIER, Sylvestre KASPRZYK, Damien BERTELOOT, Thierry VERMEULEN, Sandrine BYACHE, David LEMAIRE, Olivier CORMERAIS, Céline LEGRAND-BARET, Laëtitia GOURNAY, Alison BAERT, Tamara SENICOURT, Claudie HAEGMAN-PACOU, Sandrine MERLIN, Conseillères et Conseillers municipaux ;

Absent (e) s : néant

Absent(e)s ayant donné procuration : Jean-Jacques LARROQUE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Tamara SENICOURT

Publication et mise à disposition du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : 09 février 2023

Il est 18h15, Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et précise qu'elle est enregistrée.
Monsieur le maire donne la parole à Mme Tamara SENICOURT pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement se tenir.

M. le maire : Merci Tamara, avant de démarrer l'ordre du jour du conseil municipal, voici quelques informations dont je tiens à vous faire part.

UNE MAISON FUNÉRAIRE EN 2024 A CAPPELLE-LA-GRANDE

Ce soir, je vous présente le projet de maison funéraire porté par la maison FICK, propriété du groupe Vandenbussche, qui a remporté l'appel à projet lancé par la CUD, propriétaire du terrain suivant la volonté de la municipalité d'apporter un équipement destiné à accompagner les familles endeuillées.

L'équipement qui se sera situé à proximité du cimetière sera doté d'un funérarium, d'une agence ainsi que d'une salle de cérémonie et de réception pour les familles avec l'intégration d'un aménagement paysager qui permettra de maintenir l'intimité nécessaire au programme vis à vis de l'école tout en rendant le lieu agréable.

Grâce à ce projet, Cappelle-la-Grande se dote d'un véritable outil de proximité pour les usagers conçu afin qu'il devienne un lieu empreint de sérénité pour favoriser le recueillement et l'hommage dû aux défunts.

L'investissement de la Maison FICK est de 680 000 euros et le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2023.

CAPPELLE LA GRANDE REPASSE LA BARRE DES 8000 HABITANTS.

Véritable signe de sa dynamique mais aussi de son attractivité retrouvée, Cappelle-la-Grande voit sa population augmenter après plusieurs décennies de perte d'habitants en repassant la barre des 8000 habitants.

Le service public rendu et accessible à tous, l'amélioration du cadre de vie, la vitalité associative, l'aménagement de nouveaux équipements et espaces publics, le développement de nouveaux logements, la politique de solidarité, la culture du vivre ensemble et ses nouvelles animations ou encore l'arrivée continue de nouvelles entreprises dans la ZAC de la Grande Porte démontrent que la feuille de route municipale initiée va dans le bon sens et que notre commune progresse, bouge et se réinvente.

Cela nous encourage et nous oblige pour l'avenir !

CARNAVAL

2023 a démarré sous les chapeaux de roues avec le lancement des retrouvailles du Carnaval Dunkerquois à Cappelle-la-Grande. Dans un Palais des Arts incandescent, Les Prout ont rempli de bonheur les 2300 carnavaleux heureux de retrouver ces moments de liesse collective...et notre bande des pêcheurs qui a attiré plus d'un millier de carnavaleux ainsi que l'ensemble des médias régionaux et nationaux. Nous pouvons être fiers du rayonnement que cela a procuré pour notre commune dans la digne lignée de nos traditions.

J'en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles associatifs et nos agents municipaux sans qui cela n'aurait pas été une complète réussite.

VŒUX

Janvier a été la période où nous avons renoué avec la tradition des vœux de Cappelle-la-Grande après deux ans de restrictions, que ce soient à la population, aux associations, au personnel municipal ou encore aux acteurs économiques.

Une soirée sous le signe des talents Cappellois ou nous avons pu mettre à l'honneur nos jeunes élus de CMJ, Dimitri Santrain, nos animateurs BAFA pour leur solidarité envers les amis de la rue

avec l'AJB, nos présidents d'association ou encore Maxime Gressier qui participera aux JO 2024 de Paris.

Plus de 600 personnes ont répondu présents au rendez-vous ainsi que participé au Quizz local. J'ai par ailleurs été heureux de pouvoir accueillir de nombreux maires, élus et de nombreuses personnalités locales pour cette belle occasion.

Nous avons pu retracer énormément de nos actions depuis le début du mandat mais aussi tracer les perspectives de l'avenir avec de nombreux projets qui vont se réaliser ou s'enclencher en 2023.

NOUVEAU SITE INTERNET

Nous avons eu le plaisir de le présenter lors des vœux à la population, le tout nouveau site Internet de la ville est en ligne. Réalisé par une jeune entreprise du territoire « ArtsAndCO en partenariat avec le service communication, il amène clarté, modernité et intuitivité grâce à un design moderne, une mise et expérience utilisateur pratique et agréable.

Vous pouvez accéder dorénavant à différents services en ligne et retrouver l'ensemble des informations qui font l'actualité de la ville.

DIMITRI SANTRAIN

La cérémonie des vœux sur le thème des talents Cappellois m'a permis le 19 janvier dernier de mettre en avant Dimitri Santrain, joueur de l'équipe du Pays de Cassel, enfant de notre commune, papa de 2 petits footballeurs pratiquant à l'Entente Sportive Cappelloise, qui a affronté le PSG lors des 16ème de finale de la Coupe de France,

Il a reçu les applaudissements des Cappellois ce soir et nous avons eu le plaisir de l'encourager lors de cette rencontre qui nous rappelle toute la magie de la Coupe de France.

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE CLUB SCIENCES !

Ce club est proposé depuis quelques semaine par le PLUS pour les jeunes curieux qui souhaitent apprendre tout en s'amusant !

Les chercheurs en herbe multiplieront les expériences scientifiques, les observations et aborderont la science d'une manière ludique et surprenante.

Ils abordent par la manipulation de nombreuses thématiques comme l'astronomie, mais aussi la biologie en passant par le numérique et la robotique.

Un programme riche de découvertes et de bonne humeur !

Le mercredi de 10h à 12h à partir de 9/10 ans (niveau CM)

ATELIERS NUMÉRIQUES

Depuis 2021, la municipalité propose aux Cappellois, un accompagnement aux outils numériques 100% gratuit par un conseiller numérique. Ainsi, vous pouvez être aidé dans l'ensemble de vos démarches en ligne grâce à des permanences mensuelles sur différentes thématiques. En complément, le club informatique continue de proposer son accompagnement sur la formation des usages informatiques et bureautiques, chaque semaine au Palais des Arts.

+23% de FREQUENTATION SUR LA LIGNE C6

La ligne C6 mise en place depuis le 1er septembre dernier avec l'amélioration de sa fréquence de 20mn à 15mn connaît une évolution positive puisque le nombre de voyages est en progression de 23%, preuve de l'intérêt que représente cette avancée en matière de mobilité pour les Cappelloises et les Cappellois.

BIENVENUE AU RACING CAR CAPPELLOIS

C'est avec plaisir que nous accueillons depuis quelques semaines, une nouvelle association Cappelloise au sein du Palais des Arts (sous-sol de l'extension) les mardis et vendredis soirs de 17h à 20h30.

Le Racing Car Cappellois propose aux passionnés de voitures télécommandées de s'initier et se retrouver pour partager quelques compétitions de loisirs sur un circuit conçu par le soin des bénévoles autour de Joss Gonsse.

LE PALAIS DES ARTS VA VIBRER AU SON DU ROCK EN JUIN PROCHAIN

Canned Heat, Procol Harum, Ten Years After, Blue Öyster Cult, The Animals, Mungo Jerry, Ian Paice (le batteur de Deep Purple), mais encore Peter Kingsbery (Cock Robin), Slade ou Mickaël Schenker (Scorpions), pour ne citer qu'eux, ont connu un grand succès lors de leur venue sur le territoire à la Poudrière.

L'association Dunkerquoise organisatrice « C Comme ça » nous proposera un concert le 9 juin prochain au Palais des Arts.

Bouche cousue sur le groupe qui sera présent mais qui sans nul doute, va attirer les fans de rock et de musique.

Le Palais des Arts va résonner et retrouver la joie des concerts !

TOUS DERRIERE NOS PILOTES CAPPELLOIS ENGAGÉS A L'ENDUROPALE !

En compagnie de Francis Vernieuwe, Président du Moto Club Cappellois et Arnaud Demeester, recordman des victoires à l'Enduropale du Touquet, j'ai souhaité apporter notre soutien et nos encouragements aux pilotes Cappellois qui s'aligneront ce week-end à l'Enduropale.

Nous leur souhaitons un beau week-end sportif et de porter haut l'étendard du Moto Club Cappellois dans cette course mythique !

Voilà pour les quelques éléments d'informations que je voulais vous apporter, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

Délibération 2023/01/01 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2022**

RAPPORTEUR : M. Julien GOKEL, Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2022 ?

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2022 est adopté **à l'unanimité**.

Délibération 2023/01/02 : **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Rapporteur : MME SOPHIE AGNERAY

DECISION 2022-61 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE - phase 1 (4 lots) – conclusion des marchés

N°	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ATTRIBUE HT
1	GROS ŒUVRE ETENDU	VUYLTECKER ET FILS à Loon Plage (59279)	300.000 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES	BILLET MENUISERIES à Bierne (59380)	179.208,54 € (offre de base)
3	ELECTRICITE	ECOTELEC à Dunkerque	32.967,21 €
4	CHAUFFAGE-VENTILATION	FLANDRES PLOMBERIE à Spycker (59380)	124.000 €
		TOTAL	**633.175,75 €**

DECISION 2022-62 : marché subséquent n°1 relatif au lot n°5 « prestations réservées à l'insertion » de l'accord-cadre « prestations de nettoyage des locaux » - avec l'entreprise DK'PROPRE pour un montant maximum de 1.000.000 € HT sur 4 ans.

DECISION 2022-63 : convention de partenariat entre l'amicale libre du personnel communal et la ville de Cappelle la Grande pour l'organisation du concert des PROUT

DECISION 2022-64 : fixation des tarifs de location des salles municipales pour 2023

- **TARIFS POUR LES CAPPELLOIS**

SALLE	HORAIRES	CAPACITE	TARIF LOCATION Forfait jusqu'à 2h	MONTANT CAUTION
AILE NORD PALAIS	(*) Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h 12h et 13h 19h Le Samedi 9h à 2h	130 assis	600 €	200 €
AILE SUD + CUISINE		130 assis	700 €	200 €
AILE SUD PALAIS		130 assis	600 €	200 €
ROTONDE Uniquement louable du 1er avril au 31 octobre 2023	Du Lundi au Dimanche De 8H à 22H	80 assis	300 €	200 €

- **TARIFS POUR LES EXTERIEURS**

SALLE	HORAIRES	CAPACITE	TARIF LOCATION Forfait jusqu'à 2h	MONTANT CAUTION
AILE NORD PALAIS	(*) Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h 12h et 13h 19h Le Samedi 9h à 2h	130 assis	800 €	200 €
AILE SUD + CUISINE		130 assis	900 €	200 €
AILE SUD PALAIS		130 assis	800 €	200 €
ROTONDE	Du Lundi au Dimanche	80 assis	500 €	200 €

Uniquement louable du 1er avril au 31 octobre 2023	De 8H à 22H			

- **TARIFS POUR LES ENTREPRISES**

SALLE	HORAIRES	CAPACITE	TARIF LOCATION Forfait jusqu'à 2h	MONTANT CAUTION
AILE NORD PALAIS	(*) Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h 12h et 13h 19h Le Samedi 9h à 2h	130 assis	900 €	200 €
AILE SUD + CUISINE		130 assis	1000 €	200 €
AILE SUD PALAIS		130 assis	900 €	200 €
Salle centrale		700 assis	2000€	1000 €
Salle centrale + aile + cuisine	(*)Jusqu'à 2h	960 assis	4000€	1000 €
ROTONDE Uniquement louable du 1er avril au 31 octobre 2023	Du Lundi au Dimanche De 8H à 22H	80 assis	500 €	200 €

- **TARIFS ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

SALLE	HORAIRES	CAPACITE	TARIF LOCATION Forfait jusqu'à 2h	MONTANT CAUTION
AILE NORD PALAIS	**(*) Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 9h 12h et 13h 19h Le Samedi 9h à 2h**	**130 assis**	**800 €**	**200 €**
AILE SUD + CUISINE		**130 assis**	**900 €**	**200 €**
AILE SUD PALAIS		**130 assis**	**800 €**	**200 €**
Salle centrale		**960 assis**	**1200 €**	**1000 €**
ROTONDE Uniquement louable du 1er avril au 31 octobre 2023	**Du Lundi au Dimanche De 8H à 22H**	**80 assis**	**500 €**	**200 €**

Au-delà des horaires fixés par la décision, un montant de 65€ sera demandé par heure supplémentaire l'horaire maximal étant fixé à 4h maximum fin des festivités, la salle doit être libérée avant 5h. Le bar n'est plus loué.

PARTENARIAT VILLE ET ASSOCIATION « exemple : salon du bien-être »

Un pourcentage de la recette défini selon la manifestation devra être reversé à la municipalité.

- **TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS CAPPELLOISES :**

  - ✓ Le planning de réservation des salles des associations cappelloises est fixé chaque année courant octobre, en fonction des demandes de chaque association.

- ✓ A l'année, les associations cappelloises bénéficient de 1 mise à disposition gratuite au Palais des Arts et une mise à disposition gratuite pour leur Assemblée Générale à l'Espace Jeunesse. Elles doivent obligatoirement s'acquitter de la caution.
- ✓ Si les associations cappelloises dépassent ce quota, elles paieront le tarif pour les locations supplémentaires (tarifs ci-dessous).
- ✓ Les Assemblées Générales devront obligatoirement avoir lieu à l'espace Jeunesse.
- ✓ Les associations cappelloises devront se conformer à leurs demandes initiales, le planning du Palais des Arts et des Loisirs étant figé pour l'année.

SALLE	CAPACITE	TARIF 2023 LOCATION *A partir de la 2ème location*	MONTANT CAUTION *Pour chaque location*
AILE NORD PALAIS	130 assis	200 €	200 €
AILE SUD + CUISINE	130 assis	300 €	200 €
AILE SUD PALAIS	130 assis	200 €	200 €
SALLE CENTRALE PALAIS	700 assis	500 €	500 €
ROTONDE Uniquement louable du 1er avril au 31 octobre 2023	80 assis	200 €	200 €

DECISION 2022-65 : signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Hauts de France pour un montant de 3.000.000 € sur 20 ans au taux d'intérêt les 5 premières années de 1.25 % et les 15 années suivantes taux livret A +0.30 %

DECISION 2022-66 : renouvellement du contrat de maintenance du panneau led publicitaire avec la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL pour une durée de 3 ans pour un montant de 1.516,80 €/an TTC

DECISION 2022-67 : contrat avec LA POSTE pour la collecte et la remise du courrier -collecte remise plus- avenant n°1 à compter du 02 janvier 2023 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Coût annuel : 1.440 € TTC

DECISION 2022-68 : fixation des tarifs communaux applicables au 1er janvier 2023 :

A - Location des jardins ouvriers :

- 30 € pour la location annuelle des parcelles 2 à 26
- 40 € pour la location annuelle des parcelles 29 à 44
    - De ne pas appliquer les tarifs de location des jardins ouvriers lors de la première année lorsque les parcelles sont attribuées lors du 2nd semestre de l'année ;
    - Application des tarifs de location du jardin ouvrier à partir du 1er janvier de l'année suivante ;
    - Tarifs fixes et indivisibles pour toute attribution de parcelle entre le 1er janvier de l'année et le 30 juin.

- Maintien du montant du dépôt de garantie à 50 € qui sera versé le jour de la signature et restitué le jour de la résiliation de cette convention suivant l'avis de l'état des lieux
- Fourniture gratuite de l'eau mise à disposition

B - Occupation du domaine public :

- **LES COMMERCANTS AMBULANTS :**

- Droit de stationnement pour véhicules ambulants destinés à la vente de produits ou marchandises alimentaires ou non (frites, hot-dog, pizzas, glaces, matériaux, vêtements, fleuristes …) en gros ou en détail (pour occupation ponctuelle)……30,00/véhicule/jour
- Droit de stationnement pour commerces ambulants :

✓ Occupation régulière (maxi 5 jours/mois)…….. 60 €/véhicule/mois

✓ Occupation régulière (+ de 6 jours/mois)…….. 100 €/véhicule/mois

- **LES FORRAINS** :

Attractions diverses, manèges et autres établissements de même nature (Loterie, jeux d'adresse, tir, confiseries, marchandises diverses)
Mise en place d'un tarif forfaitaire fête foraine (jusqu'à 15 jours maximum installation comprise) calculé en fonction de la surface, comme ci-dessous :

0 à 20 m²	21 à 50 m²	51 à 99 m²	100 à 149 m²	150 à 199 m²	+ de 200 m²
30 €	40 €	60 €	80 €	135 €	200 €

- **LES CIRQUES :**

Tarif par chapiteau et par semaine ..... 250,00 €
(Gratuit : 2 jours avant pour installation et 2 jours après pour démontage).

- **LES BENNES ET ECHAFAUDAGES** :

Stationnement de bennes et occupation du domaine public pour les échafaudages :

- Forfait pour une semaine..... 30,00 €
- Tarif pour chaque journée supplémentaire ..... 5,00 €/jour
- Benne déposée et retirée dans la journée …… gratuit

- **EMPLACEMENT TAXI :**

Emplacement de taxi (par unité/an) ..... 75,00 €

- **TERRASSES ET ETALAGES :**

Terrasses aménagées, étalages ..... 10,00 €/m²/an
(Autorisation renouvelable annuellement)

- **MARCHE COMMUNAL** :

- 0,50 € du mètre linéaire pour les abonnés (abonnement trimestriel).
- 0,70 € du mètre linéaire pour les passagers.

C – CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- **POUR LE CIMETIERE**

- 15 ans (pleine terre) …….. 140.00 €
- 15 ans (caveau) …….. 140.00 €
- 30 ans (caveau) …….. 300.00 €
- 50 ans (caveau) …….. 700.00 €
- Droit de scellement d'une urne …. 50.00 €

- **POUR LE COLUMBARIUM**

- 15 ans …….. 270.00 €
- 30 ans …….. 400.00 €
- 50 ans …….. 780.00 €

- **POUR LES CAVURNES**

- 15 ans …… 140.00 €
- 30 ans …… 300.00 €
- 50 ans …….. 700.00 €

D – MULTI-ACCUEIL NADINE RICHARD

Tarification calculée par application du barème national des participations familiales fixé par la CNAF.

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les soins d'hygiène (couches, produits de toilettes…) et les repas.

Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles N-2 du foyer.

TARIF HORAIRE AU 01/01/2022					
Composition de la famille Nbre d'enfants	1	2	3	4 à 7	8 à 10
Taux d'effort appliqué sur les revenus mensuels	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Ressources mensuelles pour calcul tarif horaire plancher	RSA Socle mensuel défini par la Cnaf en janvier 2022				
Tarif horaire plafond : ressources mensuelles plafond 5800 euros/mois	3,71 €	3.096 €	2,478 €	1,86 €	1,236 €

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est le tarif moyen fixe défini annuellement par le gestionnaire. Il est obtenu en divisant

le nombre total des participations familiales facturées l'année précédente par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

E – FESTIVITES MUNICIPALES

- **BROCANTES MUNICIPALES – DROIT DE PLACE**

CAPPELLOIS	EXTERIEURS
5 €	5 €

Non remboursable, sauf en cas d'annulation par la municipalité

- **MARCHE DE NOEL**

CAPPELLOIS	EXTERIEURS	MONTANT CAUTION
20 €	50 €	50 €

Non remboursable, sauf en cas d'annulation par la municipalité

- **MARCHÉ ARTISANAL**

CAPPELLOIS	EXTERIEURS
10 €	20 €

Non remboursable, sauf en cas d'annulation par la municipalité

DECISION 2022-69 : Résiliation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle 34 et du cabanon 35 des jardins ouvriers à M. René Pruvost à compter du 26/12/2022

DECISION 2022-70 : Résiliation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle 7 et du cabanon 30 des jardins ouvriers à M. Jean-Marie HERREMAN à compter du 26/12/2022

DECISION 2022-71 : Résiliation de la convention pour la mise à disposition de la parcelle 23 et du cabanon 40 des jardins ouvriers à M. Nicolas ROYER à compter du 26/12/2022

DECISION 2022-72 : mise à disposition de la parcelle 7 des jardins ouvriers et du cabanon 30 M. Samuel Dufour à compter du 26/12/22

DECISION 2022-73 : mise à disposition de la parcelle 34 des jardins ouvriers et du cabanon 40 à M. Nicolas ROYER à compter du 26/12/2022

DECISION 2022-74 : mise à disposition de la parcelle 23 des jardins ouvriers et du cabanon 35 à M. Alain VANDEWALLE à compter du 26/12/2022

DECISION 2023-01 : marché de travaux d'aménagement des cantines dans les groupes scolaires – lot 5 sol souple/peinture – avenant 2 avec la société SARL BATIMENT PEINTURE SOL LITTORAL représentant une baisse de 5.02 %, soit un montant pour le lot 5 de 57.394,87 € HT

DECISION 2023-02 : fixation des tarifs communaux pour les accueils de loisirs, le péricentre et la restauration des ALSH pour février 2023

- **RESTAURANT CENTRES DE LOISRIS (vacances scolaires)**

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS	PRIX DES ACTIVITÉS	PRIX TOTAL
0 à 369 €	2.55 €	0.25 €	2.80 €
370 à 499 €	2.55 €	0.40 €	2.95 €
500 à 699 €	2.55 €	0.45 €	3.00 €
700 € à 999€	2.60 €	0.50 €	3.10 €
1000 à 1999€	2.65 €	0.55 €	3.20 €
2000€ à +	2.70 €	0.60 €	3.30 €
Extérieur 0 à 400 €	2.95 €	0.65 €	3,60 €
Extérieur 401 à 800 €	2.95 €	0.70 €	3,65 €
Extérieur 801 à 1000 € et +	2.95 €	0.75 €	3,70 €

INSCRIPTION HORS DÉLAIS :

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
4.70 €	5.10 €

- **Pour les accueils de loisirs des petites et grandes vacances** :

Quotient familial	TARIFS	TARIFS MAJORES*
De 0 à 499€	4€	6 €
De 500 à 600€	8€	12 €
De 601 à 800€	12€	18 €
De 801 à +	16€	24 €
Extérieur de 0 à 400 €	29€	43€50
Extérieur de 401 à 800 €	29€50	44€25
Extérieur de 801 et +	30€	45€

- **Pour le péricentre (7h30/9h)** :

Quotient familial	TARIFS	TARIFS MAJORES*
De 0 à 369€	0€35	0.70 €
De 370 à 499€	0€65	1.30 €
De 500 à 700€	0€85	1.70 €
De 701 à +	1€15	2.30 €
Extérieur 0 à 400 €	1€90	3.80 €
Extérieur 401 à 800 €	1€95	3.90 €
Extérieur 801 et +	2€	4,00 €

***tarif majoré : concerne un enfant non inscrit accueilli aux centres de loisirs**

DECISION 2023-03 : contrat de vérification du paratonnerre du beffroi avec la société PASCHAL pour un montant de 195 € HT

DECISION 2023-04 : contrat de maintenance par abonnement du beffroi, de l'église St François et de l'église St Joseph avec la société PASCHAL pour un montant annuel de 1220 € HT

M. le maire : merci Mme Agneray, est-ce que vous avez des remarques à observer sur ces décisions ?
Mme Merlin : nous voudrions juste avoir une précision par rapport au crédit de 3.000.000 €, c'est pour quelle prévision ?
M. le maire : pour nos investissements futurs, et comme il était nécessaire pour nous de négocier un éventuel prêt. Nous avions prévu de le faire plus tard, mais avec l'augmentation des

taux d'intérêts qui arrivait très vite, avec le coût des matériaux et l'inflation, nous avons souhaité activer très vite notre prêt. Nous l'avons eu à un taux extrêmement compétitif, nous avons sauté sur l'occasion très honnêtement car à quelques jours prêts on passait de 1.25 à 3.40 facilement. C'est un prêt d'opportunité, on pourra garder cet argent pour nos investissements futurs, et il y en a, vous vous doutez bien, vu l'état de notre patrimoine et les travaux que nous devons engager, notamment aussi de maintenance sur nos équipements.
Avez-vous d'autres remarques ou d'autres questions ?
Mme Merlin : non pas pour le moment, merci
M. le maire : merci, donc approuvé à l'unanimité.

Délibération 2023/01/03 : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (R.O.B.)**

Rapporteur : M. DEHEUNYNCK

Monsieur le conseiller délégué aux finances rappelle au Conseil Municipal que le R.O.B. 2023 (Rapport d'Orientations Budgétaires) regroupe l'ensemble des projets d'investissements et décline les financements nécessaires à leur réalisation.

Il propose donc d'adopter le R.O.B. de notre ville, ci-annexé, qui leur est présenté pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré
Avec 26 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE » (Mme Merlin, Mme Haegman-Pacou, M. Larroque)

- **ADOPTE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023, ci-annexé.**

M. le maire : Merci M. Deheunynck, bravo pour cette présentation pour la qualité du travail que vous avez effectuée sur ce rapport d'orientations budgétaires, à vous, mais aussi les équipes d'agents municipaux des services concernés. C'est un gros travail qui a été mené. Je ne me permettrai pas de commentaire sur ce ROB pour le moment, mais s'il y a des prises de parole, je vous invite à m'en faire part.
oui, 2, David et Sandrine. D'accord, Sandrine, c'est toi qui a levé la main la 1ère, vas-y

Mme Merlin : M. le maire, en juin 2022, vous faites un prêt d'investissement à hauteur de 1.800.000 €. Là aujourd'hui vous nous annoncez un prêt de 300.000 € toujours pour les investissements et les projets que vous avez en prévision.
M. le maire : 3.000.000 €
Mme Merlin : Ce sont des prêts, dont l'un est réalisé, soit disant pour les investissements, or avec les aides et le surplus de l'ancien mandat, vous êtes en négatif, sans compter l'addition de ces 2 crédits, dont l'un sera probablement, à taux toxique, puisque c'est à taux variable car vous vous basez sur le taux du livret A. Nous trouvons également inquiétant les coûts surélevés du parc Marius Rubbens. Vous prétendez qu'il faut réaliser des économies, mais lorsqu'il s'agit de vous mettre en avant M. le maire, les économies sont oubliées. Preuve en a été lors de votre cérémonie des vœux en 2023 où il n'y a pas eu de restriction budgétaire, alors que depuis septembre 2022 vous demandez à vos services de faire de grosses économies administratives. Sans oublier vos 2 factures de EDF qui n'ont pas été honorées à hauteur de 187.000 €. Aujourd'hui la commune n'a donc plus la capacité de réduire ses dépenses puisque vous avez tout supprimé. Sachez M. le maire que le paraitre est l'ennemi de la vérité. Nous voterons donc

contre ce ROB, et pour la protection des cappelloises et des cappellois, il serait peut-être judicieux de revoir vos priorités, de revisiter certains de vos chantiers à venir face à la situation difficile que traverse actuellement notre pays, et ne pas projeter ainsi notre ville vers une banqueroute financière.

M. le maire : très bien, merci Mme Merlin pour ce bon moment. M. Lemaire à vous la parole.

M. Lemaire : Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent dans la trajectoire que nous souhaitons pour le mandat, celle pour laquelle nous avons été élus par la population en 2020.

I/ Contexte depuis l'élection

Depuis notre élection, nous avons subi et nous subissons encore, une situation mondiale exceptionnelle, des urgences climatiques d'ampleur, une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats et une inflation record.

2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive et retour de la guerre en Europe.

À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour tous les Français.

Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, font désormais face à une augmentation massive de certaines dépenses tout comme les collectivités.

Notre commune ne fait pas exception à la règle, elle est également touchée de plein fouet. Quant au positionnement de l'état sur les questions d'accompagnement des communes, il est pour le moment insatisfaisant.

Certains postes de dépenses sont multipliés par 2 ou 3, quant aux recettes, elles évoluent beaucoup plus modérément.

Un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses, d'une ampleur tout à fait inédite, a été constaté en 2022 et se doit d'être pris en compte pour les prévisions 2023.

II/ agir responsablement

Les élus locaux que nous sommes sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ? Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition sociale et écologique, la préparation d'un avenir plus durable, la lutte contre les inégalités.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un effort très important impactant presque chaque ligne du budget municipal.

Cet effort concerne l'activité directe de la Commune mais aussi de ses partenaires proches comme le CCAS et les associations avec qui des discussions ont permis, dès 2022, des prises de décisions importantes en matière d'économie d'énergie pour maîtriser les dépenses et la trajectoire financière au vu de l'explosion du prix du gaz qui a augmenté en 1 an de 92.5 % soit 320 000 €.

III/ Maintenir les projets

Être élu municipal c'est aussi faire des choix pragmatiques quand une situation, où il n'y a pas de solution idéale, l'impose.

Nous avons été réactif et diplomate face à l'urgence afin de proposer des alternatives acceptables par tous : représentants du monde économique et commerçant, représentants du monde associatif et citoyen… nous avions pour ambition d'échanger collectivement sur les moyens opérationnels mobilisables en vue de protéger les familles et les acteurs qui subissent si durement la flambée des prix.

Cappelle la Grande bien que très impacté par le contexte, dispose de finances saines grâce à la rigueur et aux efforts des services et des choix responsables de la municipalité.

C'est ce qui nous permettra, en 2023, de maintenir un service public de qualité et certains investissements.

Une ville sans projet est une ville qui meurt comme aime nous rappeler Monsieur le Maire.

Visiblement, Cappelle revit puisque depuis le début de notre mandat, c'est plus de 9.2 millions € d'investissements qui ont été entrepris.

Ils permettent notamment la réalisation du projet des cantines dans les écoles pour plus 1 950 000 € ou encore du parc Marius Rubbens et la création de la tribune ainsi que le nouveau terrain de Football avec un investissement de 5 300 000 € de la part de la commune mais aussi de grandes réalisations qui verront le jour d'ici 2026 comme pour exemple la rénovation de l'Ecole maternelle Joliot curie pour un investissement de 1 230 000 €.

Je tiens ici à rassurer chacun d'entre vous, les arbitrages budgétaires proposés aujourd'hui ne remettent aucunement en cause ces projets qui offrent et offriront, demain, une attraction formidable pour notre commune.

IV/ les actions concrètes

Pour répondre à l'urgence de la crise de l'énergie, nous préférons agir que guérir, c est pourquoi nous poursuivrons l'investissement sur le passage en 100% leds des candélabres dans notre commune, mais aussi l'optimisation de l'utilisation des bâtiments et leur rénovation énergétique, la valorisation des certificats d'économie d'énergie...Parallèlement nous amorçons une réflexion concernant la création d'un réseau de chaleur urbain.

Enfin, un plan de sobriété a été adopté en octobre 2022, notamment sur la limitation de l'éclairage public, une gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage. Même si les leviers dont nous disposons sont limités, nous les mobilisons à pleine puissance.

Ce plan évoluera tout au long de l'année 2023 en concertation avec les habitants, les associations et les préconisations de la communauté urbaine de Dunkerque puisque nous sommes l'une des 17 communes d'un territoire qui s'inscrit comme une référence en matière de mutation écologique et de résilience avec notamment la décarbonation des industries, l'offre de transport en commun, la logistique portuaire, la valorisation des déchets, la protection de la biodiversité et l'économie circulaire.

IV/ Conclusion

Les acteurs et collectivités publics doivent massivement réorienter leurs politiques pour engager ces transitions inéluctables et endiguer cette crise énergétique.

C'est dans ce contexte d'incertitudes très fortes pesant sur les années à venir que le travail de prospectives sur le budget 2023 a été mené et sur lequel nous devons avoir un débat de fond visionnaire, qui va dans le sens commun pour Cappelle et pour ses habitants.

M. le maire : très bien, merci M. Lemaire, M. Deheunynck, vous souhaitez réagir aux propos de Mme Merlin ?

M. Deheunynck : oui, je souhaite réagir parce que quand j'entends dire qu'on va mener la commune à la banqueroute, je pense que tous les indicateurs doivent être supérieurs. Je prends le taux d'épargne brut, il doit être supérieur à 10 %. De 2019 à 2022 nous sommes largement supérieurs à 10 % puisque nous sommes à 17.70 et 19.25 % Le 19.25 de 2022 on vous l'a expliqué, il est très élevé, mais il est dû aussi à des sommes que nous avons reçues en fin d'année. Si nous n'avions pas eu ces sommes là nous aurions de toute manière été supérieurs à 10%, ce qui est marqué dans la conclusion de la rétrospective. En ce qui concerne les crédits réalisés, effectivement on en a fait en 2022 et en 2021. Notre capacité de désendettement est de 2.22 en 2022, et si vous regardez la prospective que nous vous avons faite, notre capacité de désendettement reste en dessous de 3 années puisqu'on est à 4.2 années en 2023, et 3.15 années en 2027, donc toute cette prospective a été faite, non pas pour faire une banqueroute, comme je l'ai entendu, mais pour avoir une gestion saine. Merci M. le maire

M. le maire : peut-être un mot sur l'emprunt dit "toxique" parait-il ?

M. Deheunynck : effectivement le taux de l'emprunt, il faut savoir que les 5 premières années il est à taux fixe, et après il est indexé sur le taux du livret A. Je rappelle que le taux du livret A est un index qui est relativement stable, même s'il change tous les 2 ou 3 ou 4 ans. Il faut savoir que le taux du livret A est suivi par rapport à l'inflation, donc si l'inflation augmente, forcément le taux du livret A va augmenter et donc notre taux va augmenter. Mais ce n'est pas un taux nocif, bien au contraire.

M. le maire : et c'est un cadre bancaire retraité qui vous le dit. Je ne reviendrais pas sur ce qui vient d'être dit, je me permettrais juste quelques commentaires sur ce ROB. Je rappellerais que personne n'a de boule de cristal, donc si on avait imaginé il y a un an qu'il y aurait une guerre en Ukraine ! il y a une conjoncture nationale et internationale, je pense que quand on évoquait le ROB l'année dernière, on n'était pas en train d'évoquer une crise énergétique de cette ampleur, on imaginait en voyant la hausse des prix qui s'installait que forcément il y aurait un impact. On est obligé de faire preuve de pragmatisme. Je ne connais pas un seul maire qui va présenter un ROB sans vous expliquer qu'il va devoir revoir ses dépenses de fonctionnement et donc demander à tout le monde de serrer un peu la vis, sauf ceux qui ont une surface financière plus large que la nôtre, et tant mieux pour eux. Je ne connais pas un maire qui aujourd'hui ne freinera pas un peu ses investissements. Maintenant on peut me tenir tous les discours du monde, il y a un travail qui a été réalisé sur le mandat précédent qui était de très bonne qualité pour redresser les finances de la commune. Sans vouloir revenir sur le passé, on était à 27 ans d'endettement avec des chiffres qui ne sont pas de cet acabit, je pense qu'on est plus sur une gestion saine et maitrisée, d'ailleurs si vous occultez sur ce ROB la somme sur le fonctionnement qu'on a déterminée avec l'éventuelle somme, car c'est encore une inconnue, car le prix du gaz a évolué de 15% en janvier, ce n'est pas des bonnes nouvelles, que le prix de l'électricité augmente aussi de 15% en février, pour nous et pour les ménages, nous devons y faire attention. Le seul moyen que nous ayons est de serrer la vis sur les dépenses de fonctionnement et de demander un effort collectif pour tenir ces efforts de fonctionnement. On a des investissements, oui, mais pas seulement sur de nouveaux équipements, à chaque fois qu'il y a une charge

supplémentaire, il y a une économie supplémentaire, et oui ! ce sont des choix. Vous nous dites que le parc coûte cher, oui, c'est vrai, mais quand on a lancé le projet il ne coûtait pas aussi cher car l'inflation n'était pas installée, parce qu'il n'y avait pas la hausse des prix, il n'y avait pas tout un tas de contextes sur lesquels il fallait régulariser les prix, comme sur la cantine et les denrées alimentaires Mme Merlin, si on fait la cantine à 1 € dans cette ville, à l'époque on ne pouvait pas penser que les denrées alimentaires allaient augmenter de 25.000 €. Mais si vous avez une boule de cristal vous venez me voir quand vous voulez. Vous n'avez pas la parole, c'est moi qui l'aie, donc vous pouvez éteindre. C'est important de le savoir.
Mme Merlin : nous sommes en démocratie, je ...
M. le maire : vous n'avez pas la parole Mme Merlin, c'est moi qui l'aie pour l'instant, je suis la police de l'assemblée et c'est moi qui décide de vous donner la parole, à ce moment-ci c'est moi qui parle, merci. Je rappelle aussi cela. Quand dans le mandat précédent on entendait des petits sons, des petites musiques en disant qu'il fallait venir sur des investissement, dépenser de l'argent pour faire du vivre ensemble, etc..., on fait de l'investissement, on fait de l'espace de vie dans un parc, ce qui est manquant. Il faut donner de la vie à un jardin public, on regroupe même un équipement autour de cela avec la volonté derrière de retravailler les espaces publics et des lotissements. On est en train de mettre en place point par point, brique par brique qui va se faire sur du moyen et du long terme. Effectivement ça peut gêner certains, mais nous on est en train de faire bouger un peu les choses. On est en train de réinventer cette ville. On ne fait pas d'économies car on a un patrimoine lourd et à un moment donné il faut savoir prendre des décisions fortes, c'est-à-dire peut-être céder des bâtiments qui sont aujourd'hui énergivores et qui nous posent des soucis de fonctionnement, qui sont à usage partiel et parfois à usage un peu sauvage, à un moment donné, il faut savoir dire qu'il faut organiser et mutualiser. Ça s'appelle la responsabilité. C'est un ROB qui est fait sur la prudence et on va s'intégrer sur cette volonté de prudence, de responsabilité qui demande un effort collectif et une compréhension de tous, et ça, on aurait bien aimé vous entendre dire à un moment donné qu'il y avait un contexte qui touche tout le monde, toutes les collectivités, la nôtre aussi. Je rappelle qu'on est dans un vaisseau ici qui nous coûte extrêmement cher, sans vouloir faire de critique, mais un palais des arts de 9.000 m² avec le volume qu'il a, dans le fonctionnement ça fait mal, et il n'est pas aujourd'hui à son usage optimum, et qu'il arrive aussi à son âge. Ce matin même j'étais avec un assistant de maitrise d'ouvrage qui m'expliquait combien on devrait pour rénover ce bâtiment sans faire de folie. Alors Mme Merlin, si je vous donnais le chiffre, vous allez me dire qu'on va à la banqueroute, oui, si on y va on va à la banqueroute, mais s'il vous plait un peu de modération dans vos propos, je pense que les chiffres sont clairs, nous sommes bien entendu très responsables et nous savons prendre des décisions qui vont dans l'intérêt des cappellois. D'ailleurs 9.000.000 € d'investissement parce que c'est nécessaire, la maintenance, la rénovation de nos équipements, on le fait. On le fait sur nos écoles, ce qui est une priorité du mandat d'ailleurs, Mme Boussemaere qui est directrice de l'école maternelle Joliot Curie ne va pas vous dire qu'elle n'est pas contente qu'on va investir sur cette école pour les rénovations énergétiques et ce qui est dégradé et détérioré dans le temps, sur l'ensemble des menuiseries qui ont été changées dans nos écoles, sur l'aménagement des cantines dans nos écoles, qui était sur notre feuille de route municipale, et qu'on a fait MMe Merlin. La preuve, je pense que les enfants sont plutôt contents d'aller à la cantine dans leurs locaux. Vous pouvez critiquer, ne pas être contents, vous savez ce n'est pas facile d'être dans l'opposition, je le sais. Moi le paraitre il n'est pas là, le résultat il est là par contre. On essaye de travailler avec des contraintes, mais les contraintes sont pour toutes les collectivités, mais on le fait avec responsabilité et avec ambition. Parce qu'on porte une ambition et un enthousiasme pour cette ville, et ce n'est pas ma pomme, c'est la pomme de tout le monde. Voilà, merci à vous.
Je ne vous donne pas la parole, ce n'est pas un vote, c'est un débat
Mme Merlin : elle est belle la démocratie à Cappelle la Grande !

M. le maire : vous avez eu votre parole, j'ai eu ma parole, on ne va pas continuer à débattre pendant 3 heures. Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose ? non. Est-ce que vous êtes favorable à ce ROB
Mme Merlin : non contre
M. le maire : vous êtes contre, c'est noté, merci.

Délibération 2023/01/04 : **COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE ANIMATIONS ET FÊTES – MODIFICATION DES MEMBRES**

RAPPORTEUR : MME VALERIE FERYN

Madame l'adjointe rappelle au Conseil Municipal que la commission extra-municipale ANIMATIONS ET FÊTES a été créée par délibération n°2020/05/18 du 02 juillet 2020.

Que les membres de la commission extra-municipale animations et fêtes, ont été nommés par délibération du conseil municipal n°2020/06/14, en date du 01 octobre 2020.

Cette commission est composée de 3 collèges (élus du conseil municipal, société civile et tissu associatif municipal)

Madame Peggy LEURS, représentante de la société civile au sein de cette commission, ne pouvant plus assurer cette fonction, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer une personne afin de la remplacer, et approuve la proposition de M le maire qui nomme Mme Mélanie LARDEUR ;

M. le maire : est-ce que vous êtes favorable à cette nomination ? oui, merci, adopté à l'unanimité.

Délibération 2023/02/05 : **ACCUEILS DE LOISIRS FEVRIER 2023 – RESTAURATION MUNICIPALE : FONCTIONNEMENT - RECRUTEMENT DES DIRECTEURS ET ANIMATEURS- BUDGET**

Le Conseil Municipal

- **ADOPTE A L'UNANIMITE** les conditions de fonctionnement des différents services comme suit :

1° ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES FEVRIER 2023 :

- Les accueils de loisirs auront lieu pendant les petites vacances de février. Les horaires seront fixés comme suit : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les enfants de 4 ans (dans l'année) à 17 ans seront accueillis dans 3 centres :

- Ecole du Crayhof rue du Crayhof pour les 4/11 ans
- Ecole Pasteur rue Xavier Degans pour les 4/11 ans
- Espace Jeunesse, Ferme du Crayhof pour les 12/17 ans

- Il y aura une restauration le midi qui sera en place.
- Deux structures péricentres : école du Crayhof et Pasteur permettant l'accueil des enfants de 4 à 11 ans, à partir de 7h30 jusque 09 H.00.

Les différents tarifs seront définis par une décision de M. le maire.

Recrutement :

Direction :
Pour assurer la direction des accueils de loisirs de février 2023, M. le Maire sera chargé de procéder au recrutement de 3 directeurs pour une période de 15 jours (à temps complet, 35h/semaine)

Animation :
Pour l'équipe d'animation M. Le Maire sera chargé de procéder au recrutement des animateurs, au maximum 35 (à temps complet 35h/semaine) pour une période de 15 jours pour les animateurs stagiaires, titulaires du BAFA ou non diplômés.

Rémunérations :

- Directeurs BAFD, stagiaires ou équivalents recrutés comme Animateur Principal de 1ére classe – 3éme échelon + heures supplémentaires éventuelles
- Animateurs diplômés BAFA et équivalents recrutés comme Adjoint Territorial d'animation Principal de 2éme classe – 1er échelon + heures supplémentaires éventuelles
- Animateurs non diplômés BAFA recrutés comme Adjoint Territorial d'animation – 1er échelon + heures supplémentaires
-

Budget :
Un budget de fonctionnement sera alloué par rapport aux nombres d'enfants inscrits.

- **SOLLICITE des subventions auprès de la CAF du Nord.**

- **DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires aux paiements figureront au budget primitif de l'exercice 2023.**

M. le maire : Merci, est-ce que vous avez des remarques sur cette délibération ? non, adopté à l'unanimité ;
Mme Merlin : nous n'avons jamais été contre le fonctionnement du service jeunesse, donc nous votons POUR

Délibération 2023/01/06 : **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Rapporteur : M. CAIGNIEZ BERNARD

Après avis de la commission des finances du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal **ACCORDE A L'UNANIMITE** les subventions exceptionnelles ci-après :

- 17.000 € (dix-sept mille euros) à l'Echiquier cappellois pour l'organisation du 39è Open International d'Echecs de Cappelle la Grande du 18 au 24 février 2023, et l'organisation du 6ème tournoi rapide international d'échecs de Cappelle la Grande le 25 février 2023

➔ 6.000 € (six mille euros) à Jeunesse Cappelloise Athlétisme - pour l'organisation des 37èmes Foulées Cappelloises 2023 le 12 mars 2023

➔ **DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2022**

M. le maire : Merci M. Caigniez, des observations, des remarques ?
Mme Merlin : je suppose donc que pour la jeunesse cappelloise vous avez obtenu les factures qui nous manquaient ?
M. le maire : il n'y a pas de facture.
Mme Merlin : oui, ce n'est pas une facture, c'est le détail.
M. le maire : c'est le prévisionnel qui nous a été transmis par M Desteirdt, et avec qui j'ai eu un échange. On va regarder comment ça va se dérouler sur ce fonctionnement, car ils ont changé par rapport aux autres années. On verra donc, et on ajustera pour l'année prochaine.
Mme Merlin : d'accord, merci. Par contre sur le document que nous avons reçu, il y avait la FSGT ?
M. le maire : oui, c'est une erreur sur le document, ça a été voté en décembre.
Mme Merlin : il me semblait bien. Nous votons pour M. le maire.
M. le maire : très bien, merci

<u>Délibération 2023/01/07</u> : CESSION À FLANDRE OPALE HABITAT DE 3 PARCELLES RUE DEGANS - ACTUALISATION

Monsieur le conseiller délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02/12/2022, et à la demande de la société FLANDRE OPALE HABITAT, il a été décidé de céder à cette dernière les parcelles rue Xavier Degans cadastrées Section AB n°218, n°295 et n°357 soit un total de 657 m², ayant fait l'objet d'un avis des domaines en date du 13/07/2022 et dont le prix de cession avait été fixé à 3.285 € net vendeur.
A la demande de la société FOH, la configuration des terrains vendus a été modifiée et a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par le cabinet BOGAERT ET ASSOCIES, géomètres-experts à Dunkerque.
La cession a été cantonnée à une surface de 354 m² et comprend les parcelles AB 357 pour 175 m², AB 716 pour 329 m² et AB 719 pour 30 m² (voir plan)
En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE à l'Unanimité que la désignation figurant dans la délibération du 02 décembre 2022 est modifiée telle que reprise ci-dessus, les autres conditions restant inchangées.**

- **AUTORISE M. le maire à régulariser l'acte de cession au profit de la société FLANDRE OPALE HABITAT pour les parcelles AB 357, AB 7169 et AB 719 au prix de 3.285,00 € net vendeur.**

M. le maire : Merci M. Kasprzyk, avez-vous des questions ou des remarques ? non, je vous remercie, adopté à l'unanimité.

<u>Délibération 2023/01/08</u> : DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE AC 401 – RUE DE L'ÉGALITÉ

Monsieur le conseiller délégué aux travaux et à l'urbanisme expose au Conseil Municipal que la commune de Cappelle-la-Grande envisage la cession de la parcelle cadastrée AC n° 401 d'une contenance totale de 4916 m² jouxtant le cimetière communal.

La classification de cette propriété n'étant pas clairement définie, le Conseil Municipal, afin d'éviter toute difficulté ultérieure,

- **DECIDE à l'UNANIMITE** de déclasser du domaine public au domaine privé la parcelle ci-dessus désignée.

Ce déclassement nous permettra d'envisager la rétrocession d'une partie de cette propriété sur laquelle il est éventuellement projeté d'accueillir un projet de clairière du souvenir proposé par la CUD.

- **AUTORISE M. le maire à signer tous documents concernant ce dossier.**

M. le maire : Est-ce que vous avez des remarques sur cette délibération ? non, merci, adopté à l'unanimité.

<u>Délibération 2023/01/09</u> : CESSION À LA CUD DES PARCELLES AK 883 ET 884 – RUE DES JARDINS

Monsieur le conseiller délégué aux travaux et à l'urbanisme rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'extrémité de la rue des jardins, la Communauté urbaine de Dunkerque a effectué sur la parcelle cadastrée n° AK 183 des travaux de voirie.
Il est donc nécessaire de céder à cette collectivité l'emprise foncière sur laquelle les travaux ont été réalisés.
Il a donc été établi une division cadastrale par le cabinet Bogaert à Dunkerque créant les parcelles cadastrées AK 883 pour 20 m² et AK 884 pour 710 m² constituant cette emprise.
En conséquence, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **PREND ACTE des travaux réalisés par la Communauté urbaine de Dunkerque rue des jardins sur une partie de la parcelle cadastrée AK 183 ;**
- **AUTORISE la cession gratuite à la Communauté urbaine de Dunkerque des parcelles cadastrées AK 883 et 884 pour un total de 730 m² représentant l'emprise foncière nécessaire aux travaux**
- **AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à régulariser l'acte administratif constatant cette cession, qui sera rédigé par les services de la Communauté urbaine de Dunkerque.**

Il est précisé que tous frais éventuels pour ce transfert de propriété seraient supporté par la Communauté urbaine de Dunkerque.

M. le maire : très bien, merci M. Kasprzyk, avez-vous des remarques ou des observations ? non, merci adopté à l'unanimité.

<u>Délibération 2023/01/10</u> : **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES – NON À LA RETRAITE À 64 ANS**

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'une majorité de Français -8 Français sur 10 y sont opposés- le gouvernement s'obstine à vouloir reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Nous nous opposons à cette réforme brutale !

Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement, il existe aujourd'hui un front du refus.

Nous nous mobiliserons pour faire reculer le gouvernement. Au Parlement évidemment mais aussi dans la rue derrière les organisations syndicales et dans nos circonscriptions organisant des réunions publiques.

Le gouvernement doit être mis face à cette responsabilité immense d'abimer les vies des Françaises et des Français qui galèrent.

1- UNE MESURE INJUSTE QUI PENALISERA CELLES ET CEUX QUI ONT COMMENCE A TRAVAILLER TOT ET LES TRAVAILLEUR SENIORS

Le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pénalisera surtout **celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, qui souvent occupent des métiers plus pénibles**.

- Alors que cette réforme pèsera peu sur les cadres qui en commençant à travailler à 21 ou 23 ans doivent déjà travailler jusqu'à 64 ans ou cumuler 43 annuités, elle conduira les ouvriers et ceux qui ont commencé à travailler à 18 ou 20 ans à cotiser **44 ans** avant de pouvoir partir à la retraite à taux plein !
- C'est d'autant plus injuste que les Français exposés à des conditions de travail pénibles sont déjà ceux qui bénéficient de leur retraite moins longtemps que les autres : **il y a 13 ans de différence d'espérance de vie entre les 5% de Français les plus riches et les 5% les plus pauvres, 7 ans entre un cadre et un ouvrier !**
- La réforme des retraites du gouvernement est en fait un impôt sur la vie. Combien seront morts à l'âge des 64 ans et ne pourront pas profiter de leur retraite, de leur petits-enfants et de leur temps libre ?
- Cette réforme va générer un choc de précarité pour les travailleurs seniors. Entre 60 et 64 ans, seulement 35.5% des Français travaillent, faute notamment d'opportunités professionnelles.
- Cette réforme va faire basculer dans la précarité des demandeurs d'emploi seniors qui vont devoir attendre deux ans de plus pour faire valoir leurs droits à la retraite.
- Conjugué à la réforme de l'assurance chômage **ces seniors vont voir leur durée d'indemnisations du chômage rabotée de 25%** comme l'a annoncé tout récemment le gouvernement.
- Leur seul filet de sécurité sera alors le RSA, lui-même bientôt conditionné à 15 à 20 heures d'activités par semaine ! et tout ceci pèsera ensuite sur le niveau de leurs pensions de retraite….

2- UNE REFORME QUE RIEN N'IMPOSE ET DES PISTES DE FINANCEMENT QUE LE GOUVERNEMENT S'OBSTINE A ECARTER

- La viabilité de notre système de retraites par répartition n'est pas menacée, il n'y a aucune urgence à repousser l'âge légal du départ en retraite.
- Déjà parce que **Les Français ont déjà fait les efforts nécessaires pour sauver notre système de retraites.** Suite à la réforme TOURAINE de 2014, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein augmente progressivement jusqu'à 43 ans en 2035. Cette augmentation de la durée de cotisations s'accompagnait de la possibilité pour les salariés ayant exercé des métiers difficiles de partir plus tôt à la retraite. Cette réforme avait également fait contribuer les employeurs avec une hausse de leur cotisation.
- Cette réforme plus juste et elle a fonctionné, car selon le dernier rapport du COR, **le Système de retraites devrait enregistrer un excédent en 2022 (+3.2 milliards d'euros)** dans la continuité de l'année 2021 (+9000 millions d'Euros)
- Pour les année suivantes (2022/2032), les projections du COR font en effet état d'un léger déficit du système de retraites, **notamment à cause des effets du Papyboom.**
- **Ensuite, parce que selon les hypothèses retenues, le déficit du système de retraites serait compris entre 12 et 15 milliards d'euros, c'est important mais cela représente 0.5% du PIB et 3% des dépenses de retraites par an.**
- Surtout que dans le même temps le COR indique que la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale (indicateur de santé le plus fiable de notre système de retraites) va baisser à long terme.
- Et que le système de retraite reviendrait de manière progressive à l'équilibre à l'horizon 2070. Bien que le système soit dans les prochaines années déficitaires, sa pérennité n'est pas remise une question.

Pour combler les déficits de notre système de retraites ces prochaines années, d'autres pistes de financement existent.

- Augmenter le taux d'emploi des seniors : Si le taux d'emploi des plus de 55 ans, qui est aujourd'hui de 55% en France, augmentait de 10 points pour rejoindre la moyenne européenne, on résoudrait l'équation financière.
- Augmenter les cotisations : il est tout à fait possible d'augmenter les cotisations patronales de 11€ par mois à hauteur du SMIC et de 22€ par mois à hauteur du salaire moyen (2200€) à partir de 2027.
- Faire contribuer les hauts salaires : On pourrait introduire une sur-cotisation sur les hauts salaires pour aider à combler le déficit conjoncturel lié au papyboom : 2 à 4 € chaque année pendant 4 ou 5 ans.
- Revenir sur les baisses d'impôts faites aux grandes entreprises : La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) décidée par le gouvernement ces deux dernières années va coûter chaque année 18 milliards d'Euros.

Cette réforme n'a au final qu'un seul but : faire payer à l'ensemble des Français le « quoi qu'il en coûte ».

- Nous avons fait des propositions de justice fiscale : que les hauts patrimoines et les multinationales, en particulier celles qui ont fait des superprofits pendant la crise, soient mis à contribution. Le gouvernement n'en a pas voulu.
- Il préfère réformer les retraites et l'assurance-chômage : faire des économies sur le dos des retraités, des chômeurs, des plus précaires, de tous ceux que nous avons applaudis à 20 heures.

3- DES AVANCEES INSUFFISANTES QUI NE CORRIGENT PAS LES INJUSTICES DE NOTRE SYSTEME DE RETRAITES

Le gouvernement promet une retraite minimum à **1200€ par mois.**

- **Cela ne s'applique que pour les retraites complètes**, or c'est très souvent des retraités qui n'ont pas eu de retraites complètes qui touchent de petites pensions et qui bénéficient de cette retraite minimum.
- L'article 4 de la réforme des retraites de 2003 (loi FILLON) prévoit déjà que le minimum de pension pour une carrière complète doit être égal à 85% du SMIC (soit environ 1200€). **Il n'y a donc pas besoin d'une loi pour mettre en œuvre cette retraite minimum à 1200€.**

Le gouvernement promet une meilleure **prise en compte de la pénibilité**.

- En 2013, la majorité socialiste avait créé le « compte personnel prévention de la pénibilité » qui visait à réduire la durée de cotisation des salariés exposés à certains risques professionnels susceptibles de réduire leur espérance de vie et donc, leur durée de retraite.
- **En 2017, le gouvernement avait supprimé par ordonnance 4 critères de pénibilité sur les 10 qui existaient. Le port de charges lourdes, les vibrations, le postures douloureuses et la présence d'agents chimiques dangereux ne permettent plus aujourd'hui de partir plus tôt à la retraite.**
- Le gouvernement envisage aujourd'hui de revenir sur cette suppression, mais c'est 5 années perdues pour les françaises et le français qui auraient pu bénéficier de ce compte pénibilité, et cela ne permettra pas de compenser les deux ans du report de l'âge légal de départ à la retraite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, adopte la motion ci-dessus.

M. le maire : Très bien merci Mme Boussemaere, est-ce que vous êtes favorable à adopter cette motion ? oui, je vous remercie, adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuise, je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.
il est 19h26

Fin de la séance à 19h26